

L'an deux mil vingt-quatre et le deux avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Mmes DARGUY, DUHALDE, ETCHEVERTZ, OXARANGO, SABALOUE et MM. BISCAY, BARNECHE, GASTAMBIDE, HERNANDEZ, MONGABURE, PARACHOU, OTEIZA

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
28 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Mmes PEREZ, ETCHEVERRY et M. BARBIER

Date d'affichage
28 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Maïté OXARANGO

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Arño GASTAMBIDE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 12 février 2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	264 316,72
- un excédent reporté de :	94 454,69
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	358 771,41
- un déficit d'investissement de :	204 189,79
- un déficit des restes à réaliser de :	200 348,00
Soit un besoin de financement de :	404 537,79
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	358 771,41
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	358 771,41
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	204 189,79

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Ayherre

Le Maire Arno GASTAMBIDE

le(s) secrétaire(s) de séance

